

PA 12 - ENGAGEMENT DE CREER UNE ASSOCIATION SYNDICALE

Le GFA LES TERRES NOIRES, sise Chemin des Bourbes à Challans représenté par Mme CHARDONNEAU Monique,

lotisseur du terrain sis Chemin des Bourbes à Challans, cadastré CP n°73p, 96, 97p, 99, 128 et 129, désigné sous l'appellation Lotissement « Le Clos Fleuri »,

s'engage,

conformément à l'article R442.7 du code de L'Urbanisme à constituer entre les acquéreurs des lots du lotissement défini ci-dessus, une Association Syndicale Libre, à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public.

Afin de substituer à l'organe d'administration provisoire de l'Association, un organe désigné, une réunion de l'Assemblée de l'Association Syndicale sera provoquée dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant l'attribution du premier lot.

Fait à *Challans*
Le *2-11-2022*

Pour le GFA LES TERRES NOIRES
Mme CHARDONNEAU Monique

